Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2026_06_009-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés **: GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent **: HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 009 : Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles AC n° 28, n° 201 et n° 237

Mme Le maire informe que la commune de PLEYBEN est propriétaire des parcelles cadastrées section AC n° 28, n° 201 et n° 237, situées rue Carn ar Scao et qui sont aujourd'hui l'emprise de la voie qui permet la desserte de l'espace vert communale à l'arrière de la bibliothèque mais également l'accès à l'actuelle école Saint Joseph.

L'école Saint Joseph ayant en projet sa délocalisation rue de la gare, les locaux actuels de l'école et ses parcelles attenantes sont en passe d'une promesse de vente au profit de la Sté FRANCE PIERRE PATRIMOINE pour une réhabilitation de l'ensemble des locaux en vue de produire des logements et pour y implanter ses parkings privatifs.

La commune a été consultée sur ce projet et nous avons pu émettre notre point de vue et nos préconisations en matière de desserte notamment.

Le porteur de projet a déposé un permis de construire sur la base d'un plan d'aménagement qui prévoit un accès principal au site par l'actuel accès de l'école Saint Joseph via la rue Carn ar Skao.

Ce cheminement emprunte les 3 parcelles ci-dessus indiquées qui sont dans le domaine privé de la commune. Dans l'attente de leur classement en domaine public, et afin de sécuriser ce dossier d'urbanisme, le porteur de projet demande à la commune de pouvoir bénéficier d'une servitude de passage sur les dites parcelles AC n° 28, n° 201 et n° 237 pour permettre l'accès à leurs futures parcelles AD n° 38, 186, 187,190, 192, 185, 189, 191, 193, 194 et 238.
Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera établie par acte notarié dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2026_06_009-DE

…/…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte une servitude de passage sur nos parcelles section AC n° 28, n° 201 et n° 237, situées rue Carn ar Scao, au profit de la Sté FRANCE PIERRE PATRIMOINE dans le cadre du projet de production de logements de l'ancienne école St Joseph**
- **Précise que la servitude est à titre gratuite**
- **Autorise Mme Le maire ou son représentant à signer tout acte découlant de cette décision**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO,
Maire